



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

La propreté des animaux à l'abattoir

DGAL/BEAD

9^{èmes} Journées STEAK EXPERT – 23 juin 2015

agriculture
.gouv.fr
alimentation
.gouv.fr



PLAN

I - Audit UAS « E.Coli »

II - Groupe de travail européen : hygiène de l'abattage

III - Gestion des bovins sales : l'exemple Irlandais

IV – Travaux nationaux

V – Instruction gestion des bovins sales

VI – Perspectives





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

I - Audit UAS « E.Coli »

- Audit des contrôles officiels menés par les agents des DDPP ou des DDCSPP sur les processus mis en place par les exploitants d'abattoirs de bovins pour prévenir le risque Escherichia coli STEC
- A la demande du **Ministre**
- Par une équipe spécialisée d'auditeurs de la Mission d'Inspection Générale et d'Audit (MIGA) du CGAAER
- **Rendu public** (<http://agriculture.gouv.fr/Audit-des-contrôles-officiels>)



I - Audit UAS « E.Coli »

Recommandations :

- R1 : Instruction et formation spécifiques PMS
- R2 : Rappel au SVI que seuls les animaux propres peuvent être abattus + suppression des dispositions demandant au VO de valider l'état de propreté des bovins sur la base d'une grille professionnelle
- R3 : Politique de suites appropriées + information du professionnel des délais pour la mises en œuvres des actions correctives et des mesures prises en cas de non réalisation



I - Audit UAS « E.Coli »

- R4 : Réaffirmer le rôle du cahier de liaison + réviser son contenu et sa forme
- R5 : Réaffirmer l'importance de la déclinaison des modalités de l'IAM en instruction locale + généraliser le lien informatique entre IAM et IPM
- R6 : Inclure dans la formation des VO un composante management d'équipe et animation des relations avec les professionnels



I - Audit UAS « E.Coli »

Conclusions relatives l'hygiène de l'abattage :

- **Hygiène de l'abattage et des carcasses = point détaillé dans les PMS**

« La majorité des PMS étudiés par les auditeurs mettent l'accent sur un nombre important de points critiques au regard de l'hygiène de l'abattage et des carcasses et décrivent, pour la plupart, poste par poste la séquence des gestes à risques. »

Mais

- **Certains animaux présentent toujours des souillures**

« Les auditeurs ont constaté sur la chaîne d'abattage, dans un grand nombre d'abattoirs, des animaux sales, souillures sèches et/ou humides, notamment au niveau de la ligne ventrale où le cuir est incisé, abattus sans restriction particulière. »



I - Audit UAS « E.Coli »

- **Accord interprofessionnel (5 avril 2007) = amélioration de la situation pour les animaux très sales**

« L'accord Interbev a constitué une première initiative visant l'amélioration de la propreté des bovins vivants livrés à l'abattoir. Ce dispositif semble avoir eu un impact positif uniquement sur le nombre de bovins livrés classés D. Globalement, il n'a pas permis d'améliorer significativement la propreté de l'ensemble des bovins abattus qui présentent encore trop souvent des souillures étendues du cuir pouvant être une source de contamination de la viande. »

Mais

- **Uniquement les souillures sèches**

« Cet accord se limite aux seules souillures sèches et ne prend pas en compte les souillures humides, bien que ces dernières soient plus contaminantes à la fois pour le cuir et pour les infrastructures. »

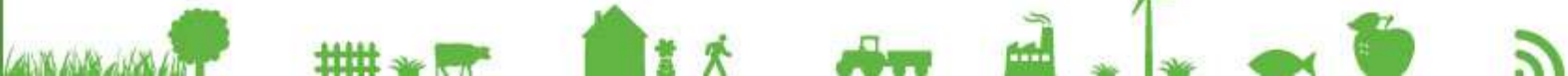
- **Rôle inapproprié des SVI dans ce dispositif**

« Les auditeurs considèrent inapproprié le rôle dévolu aux SVI dans ce dispositif contractuel interprofessionnel, d'autant plus que cet accord contrevient à la réglementation communautaire. »



II - Groupe de travail européen : hygiène de l'abattage

- Initiative de l'OAV = Sujet identifié comme important par la Commission
- Participants = EM + membres de l'AELE
- Objectifs :
 - Meilleure protection du consommateur
 - Facilitation des échanges avec nos principaux partenaires commerciaux
 - Partage d'informations entre EM



II - Groupe de travail européen : hygiène de l'abattage

- Pourquoi ?
 - ✓ Émergence d'E coli STEC comme agent pathogène majeur
 - ✓ Contamination à l'abattoir => contamination au stade de la consommation
 - ✓ Problèmes récurrents relatifs à l'hygiène de l'abattage en Europe (EFSA, Audits pays tiers)
 - ✓ Approche collaborative plus efficace



II - Groupe de travail européen : hygiène de l'abattage

- Comment ? Quand ?
 - ✓ Réunions de travail (novembre 2014, juin 2015, début 2016)
 - ✓ Visites d'établissements d'abattage dans plusieurs EMs (2015-2016)
 - Royaume Uni, Irlande, Belgique, Lituanie, Slovénie, Slovaquie, Suède, Norvège, Pays Bas
 - 3 ou 4 experts + 1 auditeur OAV
 - ✓ La France a participé à la visite en Belgique (mars 2015) et participera à la visite en Norvège (Octobre 2015)



II - Groupe de travail européen : hygiène de l'abattage

- Objectif
 - Réduire la contamination des carcasses en :
 - Créant un réseau d'experts à l'échelle européenne
 - Partageant les informations et expériences
 - Sensibilisant les différents acteurs
 - Élaborant des lignes directrices
 - Proposant des mesures réalisables
- Pistes de réflexion
 - Propreté des animaux
 - Conception des abattoirs
 - Agencement des postes de travail
 - Formation du personnel
 - Bonnes pratiques...



III – Gestion des bovins sales : l'exemple Irlandais

- Visite d'étude en Irlande (janvier 2015)
- Gestion des bovins sales depuis 2000
- 5 catégories de bovins au début (3 actuellement)
- Mesures correctives = responsabilité de l'abattoir



III – Gestion des bovins sales : l'exemple Irlandais

- Classement des bovins en 3 catégories par les professionnels (A – B – C) :
 - A = Bovin apte à l'abattage sans aucune action particulière
 - B = Bovin apte à l'abattage sous conditions (rasage des zones de parfilage + réduction de la cadence)
 - C = Bovin inapte à l'abattage – pas de présentation à l'IAM sans actions correctives
- SVI contrôle ce classement lors de l'IAM



III – Gestion des bovins sales : l'exemple Irlandais

- Bovins C = Enregistrement sur base de donnée officielle
- Si envoi répété de bovins C par un éleveur :
 - 1 – Courrier d'avertissement
 - 2 – Possibilité d'inspection bien être animal à l'élevage
 - 3 – Possibilité de pénalité financière



IV – Travaux nationaux

- COPIL du 2 avril 2015 :
 - Mise en place GT propreté des bovins
 - Animaux classés D = non admis sur chaîne d'abattage
 - ✓ Communication vers l'amont
 - ✓ Gestion en vif
- GT du 12 mai 2015 :
 - Instruction gestion des bovins sales (IT DGAL/SDSSA/2015-520 du 12/06/2015)
 - Communication auprès des acteurs de la filière



V – Instruction gestion des bovins sales

- Conduite à tenir pour les bovins jugés « très sales » (classés D)
 - Avant le 31 mars 2016 :
 - Abattage sous conditions (PMS)
 - Courriers d'avertissement (éleveur + apporteur)
 - Procès verbal si 3 courriers d'avertissement
 - A compter du 31 mars 2016 :

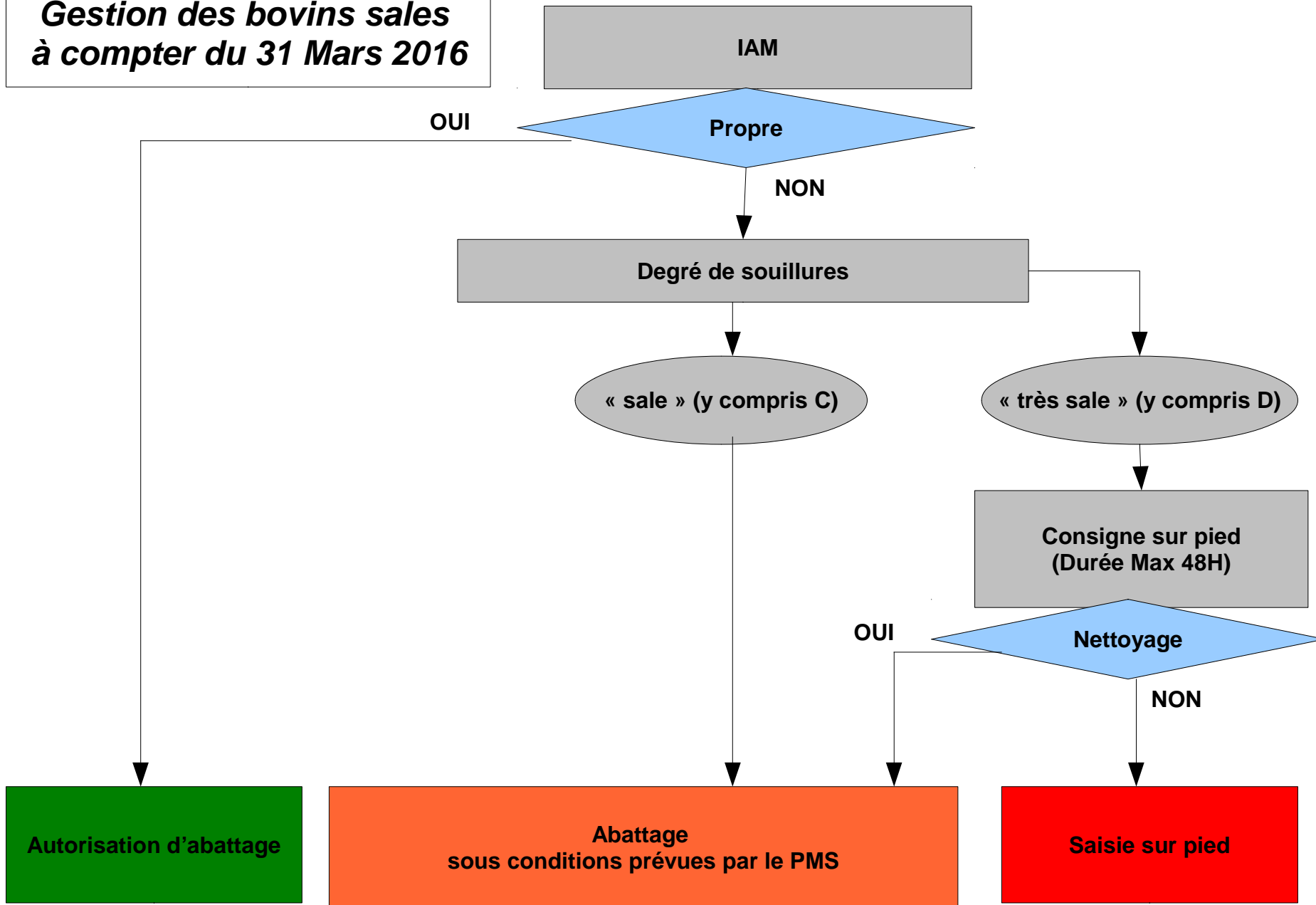
PAS D'ABATTAGE EN L'ETAT

D : « très sale »

Zones de salissures s'étendant de la croupe (hanche) jusqu'au point de l'épaule. Les salissures remontent sur le côté jusqu'en haut du flanc et forment une croûte épaisse.



**Gestion des bovins sales
à compter du 31 Mars 2016**



VI – Perspectives

- Communication
- Poursuite des travaux techniques en lien avec UE





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

MERCI DE VOTRE ATTENTION

agriculture
.gouv.fr
alimentation
.gouv.fr

